

1888 *27*
COMMISSION chargée d'examiner le projet de
résolution de MM. Mazeau, Béral et de
Marcère, tendant à la modification des arti-
cles 20 et 21 du Règlement du Sénat. (N^{os} 401
et 432, session 1888.)

Nommée le 7 juillet 1888.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ADOLPHE COCHERY.
2^e — FAYE.
3^e — ÉMILE LOUBET.
4^e — BÉRAL.
5^e — DUPOUY.
6^e — MARQUIS.
7^e — PENICAUD.
8^e — FÉRAL.
9^e — DE MARCÈRE.



7 Juillet 1888.

Commission relative à la modification
des art. 20 et 21 du règlement du Sénat

	Mm.
1 ^{er} Bureau	Cochery. (adolphes)
2 ^e "	Faye
3 ^e "	Loubet, (Emile)
4 ^e "	Périal
5 ^e "	Dupoury
6 ^e "	Marquis
7 ^e "	Pénicaud
8 ^e "	Férial
9 ^e "	de Marcère

2

14

A

5

Handwritten scribbles and faint marks, possibly including the word "water" and other illegible characters.

Handwritten scribbles and faint marks, possibly including the number "15" and other illegible characters.

Seance du samedi 7 juillet 1888

Commission relative à la modification des articles 20. et 21 du règlement de l'Institut.

M. Cochery est élu Président.

M. Furet Loubet est élu secrétaire.

Les divers membres de la commission rendent compte de ce qui est passé dans les divers bureaux.

Tous les membres déclarent que l'avis est unanimement favorable.

La Commission est unanimement favorable.

M. Furet est élu Commissaire.

La séance est levée.

Le Président -

Le Secrétaire

Pol Carnaud

Furet Loubet

Seance du lundi 9 juillet 1888

Présidence de M. Cochery Président.

M. Furet rapporteur - le procès pour le Bureau de rapport. Le rapport est approuvé.

M. Furet est autorisé à déposer sur le Bureau de l'Institut et à demander la discussion d'urgence.

Le Président

Le Secrétaire

Pol Carnaud

Furet Loubet